Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260619-20260604-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mme Gisèle HAYS, M. Mathieu BOUBLI
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Gisèle HAYS à Mme Viviane OLIVEUX, M. Mathieu BOUBLI à Mme Virginie HARDY

Date de convocation : 8 juin 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Secrétaire de séance : Mme Viviane OLIVEUX

Délibération n° 2026-06-04
Attribution marché travaux aménagement de la rue de Vannes

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau d'analyse des offres. (Ce tableau sera présenté lors de la séance). Les offres ont été analysées par le cabinet Equinoxe.

Les résultats de l'ouverture des plis figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous qui rappelle l'estimation prévisionnelle des travaux.

	Montant H.T
Entreprises \ Estimation	260 312.50 €
COLAS	190 544.36 €
PIGEON BRETAGNE SUD	203 992.42 €
EUROVIA	204 205.10 €
EIFFAGE	197 508.80 €
BROCELIANDE TP	238 772.35 €

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260619-20260604-DE

L'offre la mieux-distante est celle de l'entreprise Colas pour un montant HT de 190 544.36 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- D'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 190 544.36 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY
MORBIHAN